



Herbicide Statue Fiche de données de sécurité

Date d'émission : 2018-04-30

Remplace la date : 2018-02-21

{Réservé}

1. Identification

Nom du produit : Herbicide Statue

Numéro d'enregistrement PCP : 32885

Reportez-vous à l'étiquette du produit approuvé pour la manipulation et l'utilisation des instructions.

Type de produit : Herbicide

Fournisseur : Nufarm Agriculture Inc.
5101, 333 96th Ave NE
Calgary, Alberta, T3K 0S3, Canada
1-800-868-5444

Numéros de téléphone : Numéro de réponse d'urgence 24 heures, Chemtrec, 1-800-424-9300.
Pour les urgences médicales, ProPharma Group, 1-877-325-1840.
Pour l'information sur les produits et l'utilisation, Nufarm Agriculture Inc., 1-800-868-5444.

2. Identification des risques

Classé selon la version 5 du SGH de l'ONU.

Dangers physiques :

Liquide inflammable Catégorie 3

Dangers pour la santé :

Toxicité aiguë (Oral) Catégorie 5

Toxicité aiguë (Dermique) Catégorie 5

Toxicité aiguë (Inhalation) Catégorie 4

Dangers environnementaux :

Dangereux pour le milieu aquatique, aiguë Catégorie 2

Mot Signal :

AVERTISSEMENT

Déclarations de danger :

Liquide et vapeur inflammables. Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut être nocif au contact de la peau. Nocif si inhalé. Toxique pour la vie aquatique.



Herbicide Statue

Fiche de données de sécurité

Date d'émission : 2018-04-30

Remplace la date : 2018-02-21

{Réservé}

Conseils de prudence :

Tenir à l'écart des flammes et des surfaces chaudes.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des lunettes de protection ou un écran facial pendant le mélange et le chargement. Porter une combinaison ou une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques. Rincer les gants avant de les retirer. Après utilisation, se laver les mains et toute autre partie de la peau exposée. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation Peut être nocif en cas d'ingestion.

3. Composition / Information sur les ingrédients

Composants dangereux	N ° CAS	% pondéraux
Solvant naphta (pétrole), lourd aromatique, appauvri en naphthalène	64742-94-5	62-66
Cléthodime	99129-21-2	24-26
Synonymes chimiques: 2-[1-[[[(2E)-3-chloro-2-propen-1-yl]oxy]imino]propyl]-5-[2-(ethylthio)propyl]-3-hydroxy-2-cyclohexen-1-one		

D'autres ingrédients sont considérés comme non dangereux.

Contenu exprimé sur l'étiquette du produit

Cléthodime ... 240 g/L

4. Premiers secours

En cas d'ingestion, appelez immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'être informé par un centre anti-poison ou un médecin. Ne pas donner de liquide à la personne. Ne faites rien par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de peau ou d'habillement, enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appelez un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Si les yeux sont ouverts, rincez lentement et doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Enlever les lentilles de contact, si présent, après les 5 premières minutes, puis continuer à rincer les yeux. Appelez un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne à l'air frais. Si la personne ne respire pas, appelez le 911 ou une ambulance, puis faites une respiration artificielle, de préférence par bouche à bouche, si possible. Appelez un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils

Herbicide Statue

Fiche de données de sécurité

Date d'émission : 2018-04-30

Remplace la date : 2018-02-21

{Réservé}

supplémentaires.

Prenez le contenant, l'étiquette ou le nom du produit et le numéro d'enregistrement du produit antiparasitaire avec vous, lors de la recherche d'un contact médical.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction : Brouillard d'eau, mousse d'alcool, dioxyde de carbone, produit chimique sec.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie : Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets lorsqu'ils combattent les incendies de produits chimiques. Minimiser et contenir les eaux de ruissellement.

Point d'éclair : 67.5°C

Conditions d'inflammabilité : Liquide et vapeur inflammables.

Produits de décomposition dangereux : En cas d'incendie, peut produire des gaz tels que le chlorure d'hydrogène, l'azote, le soufre et les oxydes de carbone. La fumée peut contenir des composés toxiques et / ou irritants non identifiés.

National Fire Protection Association (NFPA) Note de danger :

Évaluation pour ce produit : Santé : 2 Inflammabilité : 2 Réactivité : 1

Échelle des dangers : 0 = Minimum 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Sérieux 4 = Grave

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Utilisez l'équipement de sécurité et les procédures appropriées à la taille du déversement. Gardez les personnes inutiles loin. Éviter le ruissellement dans les eaux naturelles et les égouts. Entourez et absorbez les déversements avec des matériaux inertes tels que la perlite, la sciure de bois, les granules d'argile, la vermiculite, le sable ou la saleté. Contenir tous les matériaux affectés dans un conteneur fermé et étiqueté pour une élimination appropriée. Isoler d'autres déchets. Nettoyer la zone contaminée, comme les surfaces dures avec du détergent et de l'eau, la collecte de la solution de nettoyage pour une élimination appropriée. Les grands déversements sur le sol ou des surfaces similaires peuvent nécessiter l'élimination du sol supérieur.

7. Manutention et entreposage

Manutention : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des lunettes de protection ou un écran facial pendant le mélange et le chargement. Porter une combinaison ou une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques. Rincer les gants avant de les retirer. Après utilisation, se laver les mains et toute autre partie de la peau exposée. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit.

Entreposage : Conserver le récipient bien fermé à l'écart des semences, des engrais, des

Herbicide Statue
Fiche de données de sécurité

Date d'émission : 2018-04-30

Remplace la date : 2018-02-21

{Réservé}

Le produit de la solubilité..... négligeable dans l'eau, émulsifiable
soluble dans les solvants organiques
(cléthodime)
Coefficient de partage :..... logP = 4.4 @ pH 5.35, 20C (Cléthodime)
La température d'auto-inflammation..... pas disponible
La température de décomposition..... pas disponible
Viscosité 2.01 mPa(s) @ 25C.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité : non réactif.

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

Possibilité de réactions dangereuses : une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Conditions à éviter : chaleur excessive. Ne pas entreposer près de la chaleur ou de la flamme.

Matières incompatibles : Agents oxydants forts tels que les chlorates, les nitrates et les peroxydes.

Produits de décomposition dangereux : En cas d'incendie, peut produire des gaz tels que le chlorure d'hydrogène, l'azote, le soufre et les oxydes de carbone. La fumée peut contenir des composés toxiques et / ou irritants non identifiés.

11. Informations toxicologiques

Voies d'exposition probables : Inhalation, ingestion, contact avec la peau et les yeux.

Contact avec les yeux : Provoque une légère irritation des yeux. Provoque des rougeurs et des déchirures.

Contact avec la peau : Peut être nocif s'il est absorbé par la peau. Provoque une légère irritation de la peau.

Ingestion : Peut être nocif en cas d'ingestion. Aucun effet négatif significatif sur la santé n'est attendu si seulement de petites quantités sont avalées.

Inhalation : Nocif par inhalation.

Conditions médicales aggravées par l'exposition : l'exposition cutanée peut aggraver les conditions cutanées préexistantes. L'inhalation de brouillard peut aggraver les conditions respiratoires préexistantes.

Données toxicologiques :

DL₅₀ aiguë par voie orale (mg / kg)..... >2000 (Rat, mâle & femelle)

DL₅₀ dermique aiguë (mg / kg)..... >2000 (Rat, mâle & femelle)

Inhalation aiguë CL₅₀ (mg / l)..... >2.17 (Rat, mâle & femelle exposition de 4 heures, seulement nez exp.)

Corrosion / irritation de la peau..... Considéré comme légèrement irritant pour la peau (Lapin)

Lésions oculaires graves / irritation oculaire..... Considérée comme légèrement irritante pour

Herbicide Statue

Fiche de données de sécurité

Date d'émission : 2018-04-30

Remplace la date : 2018-02-21

{Réservé}

les yeux (lapin)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Considérée comme un sensibilisant cutané de contact léger (cochon d'Inde)

Mutagenicité des cellules germinales Le cléthodime n'est pas considéré comme mutagène. Les produits similaires au composant hydrocarbure ne sont pas considérés comme mutagènes.

Cancérogénicité Aucune preuve de cancérogénicité n'a été observée dans les études sur l'exposition alimentaire au cléthodime chez la souris ou le rat. Les produits similaires au composant hydrocarbure ne sont pas considérés comme mutagènes et sont peu susceptibles de provoquer des tumeurs.

Toxicité pour la reproduction Des études de reproduction chez l'animal avec le cléthodime indiquent qu'il n'y a pas de sensibilité accrue des jeunes par rapport aux animaux maternels.

12. Informations écologiques

Écotoxicité :

Les données sont pour une formulation similaire^A et pour la cléthodim technique^B, à partir de sources publiées.

Invertébré aquatique : CL₅₀ après 48 heure (mg a.e./L)... 21^A, (*Daphnia*)

Poisson : CL₅₀ après 96 heures (mg a.e./L)..... 13^A, 22.4 - 67^B (Truite arc-en ciel), 24^A, , 134.2^B (Poisson zèbre)

Algues : CE₅₀ (mg a.e./L) après 72 heures..... 1.5 (a.i)^A, 36^B (*Scenedesmus*), 4.6 (a.i.)^A, 3.9^B (*Pseudokirchneriella*), 5.4 (a.i.)^A, 36^B (*Navicula*)

Oiseaux : DL₅₀ orale (mg/kg)..... >1640^B (colin de Virginie), Régime alimentaire LC₅₀ de 5 jours > 6000^B (canard colvert, colin de Virginie)

Abeilles : DL₅₀..... >43^A, 313^B µg/abeille(orale), >33^A, 37^B µg/abeille (contact)

Persistance et dégradabilité : Le cléthodime est rapidement dégradé par biotransformation dans les sols aérobies avec une TD₅₀ typique de <3 jours. Il est modérément persistant dans les sols anaérobies avec un DT₅₀ ~60 jours. Certains produits de transformation sont plus persistants.

Mobilité dans le sol : Le cléthodime a un potentiel de mobilité faible à élevé selon les caractéristiques du sol, mais il se dégrade rapidement et ne devrait pas s'infiltrer dans les eaux souterraines. Les produits de transformation persistants ont le potentiel de lessiver.

Potentiel de bioaccumulation : Négligeable

13. Considérations relatives à l'élimination

Pour plus d'informations sur l'élimination des produits non utilisés et indésirables, contactez le

Herbicide Statue **Fiche de données de sécurité**

Date d'émission : 2018-04-30

Remplace la date : 2018-02-21

{Réservé}

fabricant ou l'organisme de réglementation provincial. L'élimination doit être effectuée conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

Ne réutilisez pas le récipient dans un but quelconque. Le cas échéant, renvoyer le contenant conformément au programme de retour. Si un récipient recyclable, jetez-le sur un site de collecte de conteneurs. Contactez un distributeur local, un concessionnaire ou une municipalité pour connaître l'emplacement du site de collecte le plus proche. Avant de prendre le récipient sur le site de collecte, rincer trois fois ou sous pression le contenant vide en ajoutant des rinçages au réservoir de pulvérisation et rendre le récipient inapproprié pour une utilisation ultérieure. S'il n'y a pas de site de collecte de conteneurs dans votre région, jetez le conteneur conformément aux exigences provinciales.

14. Informations relatives au transport

Description canadienne du TMD (route et rail) :

Non réglementé

États-Unis :

Description de DOT :

≥ 119 gallons per complete package

NA 1993, Combustible, liquide, n.o.s. (Naphtalène), 3, III, Polluant marin

IMDG

Non réglementé

IATA

Non réglementé

15. Informations réglementaires

Numéro d'enregistrement de *la Loi sur les produits antiparasitaires* : 32885

Calendrier de l'OPAC : TBD

Lire l'étiquette approuvée, autorisée en vertu de la *Loi* sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la *Loi* sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de

Herbicide Statue
Fiche de données de sécurité

Date d'émission : 2018-04-30

Remplace la date : 2018-02-21

{Réservé}

sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire :

AVERTISSEMENT : IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

SIMDUT exempté.

16. Autres informations

La présente fiche de données de sécurité (SDS) est conçue pour se conformer au Système mondial de classification harmonisée (SGH) et au *Règlement sur les produits dangereux*.

Ce SDS fournit des informations importantes sur la santé, la sécurité et l'environnement pour les employeurs, les employés, les intervenants d'urgence et d'autres qui traitent de grandes quantités du produit dans des activités généralement autres que l'utilisation du produit. L'étiquetage du produit fournit cette information spécifiquement pour l'utilisation du produit comme prévu.

La société et les informations publiées sont utilisées dans le développement de cette SDS. Les informations contenues dans ce document sont présentées de bonne foi et ont été jugées précises à la date de publication. Cependant, aucune garantie, expresse ou implicite, n'est donnée.

Révisions du dernier problème : Correction de la valeur du point d'éclair; changement d'adresse.

Date d'émission : 2018-04-30

Remplace la date : 2018-02-21